



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

PROCES-VERBAL
Comité syndical du
26 Juin 2024
17 H 30

À Potelières

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr
Établissement Public Territorial de Bassin

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 20/03/2024

FINANCES

Point 1 : Cession et sortie de l'actif du véhicule TOYOTA Hilux,

PERSONNEL

Point 2 : Plan de formation 2024,

Point 3 : Actualisation du tableau des effectifs du personnel,

Point 4 : Attribution d'une gratification,

ACTIONS

Point 5 : Abandon de l'opération Malaven,

Point 6 : Acquisition et veille foncière pour préserver les espaces de mobilité - à la Roque/Cèze sur le site de l'Islon,

Point 7 : Présentation du rapport d'activité 2023,

Point 8 : Travaux de sécurisation de la digue de Saint-Ambroix -déclaration d'utilité publique (DUP),

Point 9 : Demande de subvention et dépôt du dossier règlementaire pour :

- Travaux de sécurisation de la digue des Tuillières à Pont-Saint-Esprit,
- Travaux de sécurisation de la digue du centre ancien à Pont-Saint-Esprit,

INFORMATIONS

- Communication : Stratégie de communication, Relais de l'Eau, opération cuves

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, R. BOUSSAC, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, J. RIEU, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, T. BRUYERE-ISNARD, M. REYDON, P. DE LA RUE DU CAN, M. MULARONI

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

P. DELEUZE, JC. REY, S. BAYART, R. CHAPUY, JP DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, R. BALMELLE, D. BARBERIO, J. OLIVA, R. ALZAS

Assistaient au Comité Syndical :

- Madame CLAVEL Maud, Directrice ABCèze,
- Monsieur LAURENT Anthony, Directeur Adjoint ABCèze,

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Quorum :

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	15

Le Président ouvre la séance à 17 H 40 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents ce jour.

Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Monsieur TRICHOT Benoit propose de valider le compte-rendu de la séance du 20/03/2024, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Point 1 : Cession et sortie de l'actif du véhicule TOYOTA Hilux

Le Président rappelle qu'en décembre 2019, pour le fonctionnement du service équipe verte, le syndicat a fait l'acquisition d'un véhicule, TOYOTA Hilux, immatriculé FM-378-SB, pour un montant de 36 850,01 €. Il est apparu que le véhicule n'était pas conforme aux besoins du service. Il a été décidé, depuis deux ans, de le mettre à la vente sur deux plateformes.

Au regard du kilométrage (28 389 km) et de l'état général du véhicule, la côte était estimée à 35 200 €. Monsieur MILLE Fabien s'est porté, dernièrement, acquéreur du véhicule pour un montant de 35 000 €.

Il demande l'autorisation à vendre le véhicule, à signer tous documents afférents à cette cession, à procéder à la sortie de l'état de l'actif. Il précise que la recette sera inscrite au budget.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

Point 2 : Plan de formation 2024

Le Président présente à l'assemblée délibérante le plan de formation, préalablement transmis à la délégation compétente du Centre national de la fonction publique territoriale.

M. TRICHOT précise que l'instrument, mais surtout la démarche qu'il représente, doit en effet :

- assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents ;
- prévoir les actions retenues au titre du compte personnel de formation (CPF) ;
- prendre en compte les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement ;
- les préparations aux concours et examens, ainsi que les dispositifs tels que le bilan de compétence, la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Il indique que le plan de formation est d'abord, dans sa méthode d'élaboration et dans son contenu, l'affaire de chaque collectivité territoriale pour laquelle il peut être :

- un levier de développement des compétences internes ;
- un outil de dialogue social.

Enfin, il précise que les coûts de formation seront pris en charge par le Syndicat ABCèze lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du Centre national de la fonction publique territoriale (CNPTF).

Il conclut en précisant que le comité technique a rendu un avis favorable sur le projet de Plan de formation des agents du Syndicat ABCèze pour l'année 2024 au cours de sa séance du 04 Avril 2024.

Le Président propose de valider le plan de formation pour l'année 2024.

Discussions : Après cette présentation, les élus ouvrent le débat.

Monsieur CLEMENT insiste sur la nécessité d'avoir des agents formés. L'obtention du CACES par certains agents de l'équipe verte apporte une plus-value. Monsieur TRICHOT précise que le futur programme de l'Agence de l'Eau vise à de plus ou moins financer les postes de l'équipe verte d'où la nécessité de monter en compétence.

Les élus d'Alès Agglomération apprécient le lobbying du Syndicat ABCèze auprès du Directeur de l'Agence de l'Eau RMC au sujet du non financement des travaux d'entretien dans le cadre du 12^{ème} programme d'intervention 2025-2027. Tous espèrent que l'Agence de l'Eau prendra toute la mesure de l'impact financier sur les syndicats pour le cas où les travaux de ripisylve ne seraient plus financés.

Un courrier a été envoyé à tous les adhérents pour leur demander leur soutien dans l'initiative du Syndicat auprès de l'Agence de l'Eau. Alès Agglomération et la Communauté de communes de Cèze-Cévennes annoncent qu'ils ont déjà décidé de soutenir cette démarche.

Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Actualisation du tableau des effectifs du personnel

Le Président indique que suite au recrutement d'un agent pour besoin occasionnel depuis le 13 mai 2024 pour renforcer l'équipe verte et à la mutation d'un agent de l'équipe verte depuis le 1^{er} juin 2024, il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel comme suit :

Filière	Emploi/Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Durée hebdo
Administrative	Attaché territorial	1	1	35
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1	23,50
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1	28
Technique	Ingénieur principal territorial	1	1	35
Technique	Ingénieur territorial /Chargé de mission PAPI (emploi permanent)	2	2	35
Technique	Chargé de mission contrat (CDD- emploi permanent)	1	1	35
Technique	Chargé de mission PGRE (CDI – emploi permanent)	1	1	35
Technique	Ingénieur Territorial/Chargé de mission SAGE (Emploi permanent)	1	0	35
Technique	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2	2	35
Technique	Technicien territorial	1	1	35
Technique	Technicien territorial (CDD – emploi permanent)	1	1	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	2	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	1	4
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	1	35
Technique	Adjoint technique territorial	2	1	35
Technique	Adjoint technique territorial (Accroissement temporaire d'activité 6 mois)	1	1	35
	Total	21	18	

Il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs du personnel.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Attribution d'une gratification

Le Président explique que Madame CANDAELE Julie a effectué un stage, dans le cadre de son cursus scolaire, au sein du Syndicat du 15/04/2024 au 21/06/2024. Au cours de ce stage, il indique qu'elle a travaillé

avec les techniciens de rivière sur différentes thématiques et a participé activement à l'organisation de la journée « Relais de l'Eau » du 25 mai dernier.

Le Président propose de lui octroyer une gratification d'un montant de 300 € en raison de son implication dans son travail ainsi que du sérieux de Madame CANDAELE Julie.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

ACTIONS

Point 5 : Abandon de l'opération MALAVEN

Le Président rappelle l'objectif de l'étude de restauration du Malaven qui est de proposer des actions concrètes permettant l'amélioration de l'état écologique du Malaven et la diminution du risque inondation. Il précise qu'une première phase d'étude préliminaire a permis de dresser un état des lieux précis de l'emprise du projet et de présenter plusieurs scénarios d'aménagement.

Sur la partie aval du Malaven, entre l'autoroute A9 et la voie de TGV, plusieurs actions pertinentes ont été identifiées :

- Restauration d'une zone humide en aval du pont du Roy, en rive droite. Cette action est d'autant plus pertinente que la parcelle concernée appartient à la commune de Tavel.
- Restauration d'une zone humide sur la zone de Garouyas entre la Genestière et le Malaven, juste en amont de la voie SNCF.
- Reméandrage du cours d'eau sur des tronçons rectifiés et arasement des merlons.
- Elimination de la canne de Provence au profit d'espèces inféodées aux milieux aquatiques (saules, aulnes...).

Démarrée en 2017, la phase AVP des études est finalisée (la phase PRO est une phase optionnelle non activée pour le moment).

Le coût de ces études préliminaires est de 14 220 €TTC pour le Syndicat ABCèze (et 48 063 €TTC pour le SMABVGR), subventionné à 80%.

Au stade AVP, le montant total des travaux prévus est de 1,8 millions d'€ HT.

Les emprises foncières ainsi que les différents scénarios d'aménagements ont été débattus en comité de pilotage le 7 juillet 2021. Suite à ce comité de pilotage, une réunion avec les différents acteurs (chambre d'agriculture, ODG, commune) s'est tenue à Tavel le 11 octobre 2022. La Chambre d'agriculture du Gard a, par le biais de son représentant, manifesté à cette occasion son opposition ferme au projet.

En partenariat avec l'ODG de Tavel, une réunion publique réunissant les propriétaires concernés a été organisée le 18 novembre 2022.

Le Président indique qu'au vu de ces différentes réunions et des remontées des avis, il apparait, avec certitude, que certains acteurs locaux s'opposeront fermement au projet.

De plus, il met en avant qu'en l'absence d'acquisitions amiables, une DUP sur des emprises importantes (2,2 ha sur 57 propriétaires) pour deux kilomètres de renaturation sera nécessaire.

Enfin, il constate l'absence d'une adhésion locale forte pour un projet de cette ampleur. Le Président propose d'abandonner le projet, de ne pas activer la tranche optionnelle pour le marché de maîtrise d'œuvre et de clôturer le marché.

Le Président souhaite que les délégués se positionnent sur le devenir de cette action.

Discussions : Après cette présentation, les élus ouvrent le débat.

Monsieur TRICHOT souligne qu'il s'agit d'une action non mutualisée qui implique financièrement essentiellement la CAGR. Monsieur CLEMENTE rappelle que l'objectif est d'améliorer l'état écologique du

Malaven et de diminuer le risque inondation. Il fait l'historique des tensions entre les différents acteurs du secteur et confirme la difficulté de faire aboutir le projet.

Madame CLAVEL indique que le syndicat a été destinataire d'un courrier du Grand Avignon, co-signé avec la mairie de Pujaut. Dans ce courrier, il est fait état du manque d'entretien sur le Malaven, qui entraînerait un bouchage des dégrilleurs. Une visite sur site, avec les techniciens du Grand Avignon, est prévue pour faire le point sur la situation. Dans le cas où le comité syndical déciderait l'abandon de l'action, il faudra faire une information officielle au Grand Avignon et à la commune de Pujaut sachant qu'ils sont associés au comité de pilotage et son moteur dans la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

Point 6 : Acquisition et veille foncière pour préserver les espaces de mobilité - à la Roque-sur-Cèze sur le site de l'Islon

Le Président explique que suite à la crue du 10 mars 2024, une érosion s'est développée à la Roque-sur-Cèze sur le site de l'Islon. Le propriétaire propose qu'ABCèze fasse l'acquisition de certaines parcelles du site, ce qui permettra la préservation des espaces de mobilité.

En 2023, ont été budgétés 48 000 € TTC, pour l'opération sur les acquisitions foncières à l'amiable de zones d'érosion en bord de Cèze sur les secteurs de St Victor de Malcap/Potelières et l'aval du pont de Rivières. L'action vise à accompagner le déplacement naturel du lit vif de la Cèze en « dédommageant » les propriétaires.

En 2024, 9 330 € sont inscrits en restes à réaliser et 38 670 € en nouveaux crédits. A ce jour, 11 000 € de dépenses sont nécessaires à la réalisation de l'action pour le secteur de Rivières (le propriétaire pour le secteur de St-Victor/Potelières ne souhaite pas vendre).

Les crédits non utilisés de cette opération pourraient permettre de financer les acquisitions foncières du site de l'Islon à la Roque-sur-Cèze, dont l'estimation est de 20 000€. Un financement de 70% serait demandé à l'Agence de l'Eau.

Il propose que le Syndicat se porte acquéreur du foncier au site de l'Islon à la Roque-sur-Cèze et de solliciter les subventions auprès des différents partenaires techniques et financiers.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 7 : Présentation du rapport d'activité 2023,

Le Président précise que le rapport d'activité a été annexé à la convocation du comité syndical du 26/06/2024. Il rappelle que le contenu technique de ce document a déjà été présenté lors des dernières commissions géographiques. Le bilan financier et les perspectives 2023 ont été détaillés lors du débat d'orientations budgétaires en février dernier. Il indique que le rapport d'activité est donc un outil de suivi et de présentation des actions pour les délégués communautaires du Syndicat ABCèze (échelle bassin versant) ainsi que les maires par les délégués communautaires (échelle EPCI).

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 8 : Travaux de sécurisation de la digue de Saint-Ambroix - déclaration d'utilité publique (DUP)

Le Président explique que système d'endiguement de Saint-Ambroix comprend une digue. Il indique que la réalisation de l'étude de danger a permis de confirmer le mauvais état du système d'endiguement avec un niveau de protection actuel très bas équivalent à une crue décennale. C'est pourquoi des travaux de sécurisation sont indispensables. Ces travaux visent à rendre un niveau de protection pour la crue trentennale et sans réhausse du système d'endiguement actuel. Un marché de maîtrise d'œuvre est en cours permettant la réalisation des travaux.

Suite à cette étude de maîtrise d'œuvre, des acquisitions foncières sont indispensables pour réaliser les travaux et garantir un entretien de l'ouvrage. Le Syndicat ABCèze se positionne comme acquéreur pour réaliser les opérations foncières dans le cadre d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, avec expropriation si le processus amiable ne permet pas d'aboutir. Un bureau d'études spécialisé dans les opérations foncières accompagne le Syndicat dans cette démarche afin d'obtenir l'ensemble des promesses de ventes nécessaires à la réalisation des travaux de sécurisation de la digue de Saint Ambroix.

Le Président souhaite signer tous les documents nécessaires à la réalisation des opérations foncières, dont les promesses de ventes, et de signer tous les documents nécessaires dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) sur la digue de Saint-Ambroix.

Monsieur TRICHOT indique qu'une prospective financière sur l'ensemble des digues moyenne vallée et CAGR est en cours. Elle sera présentée lors du futur comité syndical de septembre.

Discussions : Après cette présentation, les élus ouvrent le débat.

Monsieur RAVEL demande si les déclarations comme système d'endiguement ont été faites auprès de la Préfecture. Madame CLAVEL confirme que tous les dossiers sont en cours d'instruction, voire ont déjà reçu leur arrêté d'autorisation.

Monsieur TRICHOT indique qu'il y a une vraie volonté de la mairie et de la Communauté de communes de Cèze-Cévennes de sécuriser ce secteur afin de protéger 300 personnes.

Adopté à l'unanimité.

Point 9 : Demande de subvention et dépôt du dossier règlementaire pour les travaux de sécurisation de la digue des Tuillières et de la digue du centre ancien à Pont-Saint-Esprit

Concernant le système d'endiguement de Pont-Saint-Esprit, le Président précise qu'il comprend deux digues, la digue du centre ancien et la digue des Tuillières. La réalisation de l'étude de danger a permis de confirmer le mauvais état de ces deux digues avec un niveau de protection actuel très bas.

C'est pourquoi des travaux de sécurisation sont indispensables. Ces travaux visent à rendre un niveau de protection pour la crue centennale et sans réhausse du système d'endiguement actuel.

Il rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé. Il a abouti à un projet finalisé se décomposant comme suit :

Travaux de sécurisation de la digue des Tuillières à Pont-Saint-Esprit :

- un traitement des fissures avec un comblement des cavités et un traitement des dalles béton,
- le remplacement de la porte des jardins,
- la réalisation de puits de décompression.

Montant	Plan de financement	AB Cèze	État BOP181
371 600 € HT		20%	80%

Travaux de sécurisation de la digue du centre ancien à Pont-Saint-Esprit :

- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre (suivi de travaux) et réalisation des études réglementaires
- Travaux de sécurisation de la digue du centre ancien avec :
 - Une protection contre l'érosion interne grâce au traitement des fissures, à la reconstruction de l'exutoire effondré, au confortement des terrains peu compacts par injections de coulis

de bentonite-ciment (Tronçon 2) et par une injection de résine expansive sur la maçonnerie (Tronçon 3-4) ;

- Une protection contre l'érosion externe avec la création d'un sabot en enrochements en pied de digue et une stabilité d'ensemble avec la mise en place de tirants d'ancrage à la liaison T2-T3.

Montant	Plan de financement	AB Cèze	État	Département du Gard	Région Occitanie
2 192 949 € (HT)		20%	40%	20%	20%

Préalablement à la réalisation des travaux, les dossiers réglementaires doivent être déposés :

- au titre du Code l'environnement, un dossier Loi sur l'eau et un dossier de déclaration d'intérêt général,
- au titre du classement des systèmes d'endiguement, une modification des caractéristiques du classement du système d'endiguement.

Le Président souhaite signer tous les documents réglementaires nécessaires à la demande de subventions auprès des financeurs et à déposer tous les documents réglementaires nécessaires à l'autorisation des travaux sur les digues des Tuillières et du centre ancien à Pont-Saint-Esprit.

Discussions : Après cette présentation, les élus ouvrent le débat.

Monsieur RIEU précise qu'il convient d'être prudent en ce qui concerne les réseaux pluviaux traversants vers Vauban. Madame CLAVEL indique effectivement une certaine méconnaissance des réseaux traversants du secteur. Pour y palier, une reconnaissance de tous les réseaux est prévue.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

Stratégie de communication :

Dans le cadre des actions de communication, le Syndicat a sollicité un prestataire extérieur pour l'assister sur la mise en place d'une stratégie de communication plus efficace permettant de sensibiliser un maximum de personnes tout vulgarisant l'information. Le plan de communication sera présenté aux élus au prochain comité syndical.

Cuves :

Le but de cette action était de s'appuyer sur les acquisitions de cuves pour sensibiliser les habitants à l'adaptation au changement climatique. Cette opération a remporté un franc succès. En effet, en 3 jours, toutes les cuves ont été soldées. Pour le cas où l'opération devrait être renouvelée l'année prochaine, il faudra réajuster le montant de la participation des cuves ainsi que la forme de la communication. La cuve reste un bon support pour communiquer. Il faut trouver le juste milieu.

Relais de l'eau :

Le 25 mai dernier, une journée « Relais de l'eau » a été organisée. Cet événement national et multi-partenarial était un « focus sur l'eau ». Il a permis surfer sur la vague des jeux olympiques pour sensibiliser sur la préservation des cours d'eau. Cet événement sportif, pédagogique et festif pour toute la famille comprenait une descente en canoë avec une initiation canoë, une course d'orientation, du tir à l'arc ainsi que différentes animations sur la découverte des milieux aquatiques. 120 descentes ont été recensées et plus d'une trentaine de personnes supplémentaires ont participé aux différentes animations.

Monsieur RAVEL indique que l'EPTB Gardons a organisé des manifestations sur 4 jours. L'opération a remporté également un franc succès. Il indique que grâce à ces manifestations gratuites, les gens ont découvert le milieu de l'eau. La gratuité des activités a permis de faire prendre conscience de l'importance de la préservation des milieux à un public nouveau et a permis de faire découvrir les EPTB et leurs actions.

Ressource en eau :

Monsieur REYDON indique que le comité départemental de l'eau de Lozère a été annulé au regard des niveaux d'eau suffisants. Il précise qu'au cours des 6 derniers mois, il a plu 1 500 mm sur Vialas, ce qui représente, l'équivalent, en temps normal, d'une année de pluie.

Madame CLAVEL précise que sur le reste du bassin les débits sont bons pour un début de saison estivale.

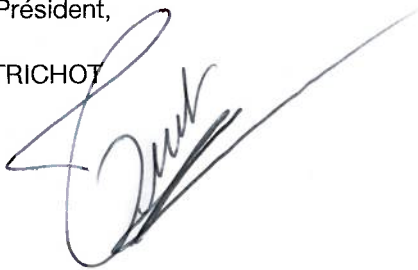
Travaux du Nizon :

Dans le cadre des travaux menés pour renaturer 1,4 km de cours d'eau à Lirac, les écoliers du village ont participé à la dernière étape du chantier en plantant des végétaux hélophytes, c'est-à-dire qui poussent immergés dans l'eau. Boris a été très pédagogue au cours de son intervention auprès des enfants. Les écoliers ont pu prendre toute la mesure de la nécessité de préserver le cours d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 h 10

Le Président,

B. TRICHOT



Le Secrétaire de séance,

Vice-président

REYDON Michel

